



EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE DE
FORMATION

ELINGAGE DES CHARGES SUSPENDUES

- AIDE-ELINGUEUR, ELINGUEUR, CHEF DE MANŒUVRE D'ÉLINGAGE -

Public visé

- Personnel chargé de procéder à l'élingage de charges devant être manutentionnées à l'aide d'un appareil de levage. Il peut s'agir des personnes affectées à la conduite des appareils (grue, pont roulant...) ou des personnes affectées spécifiquement à l'élingage : aide-élingueur, élingueur, chef de manœuvre.

Prérequis

- Aptitude médicale.
- Etre capable de lire des tableaux et réaliser des calculs simples.

Justification de l'action

- Formation à la sécurité : article L4141-1 et 2 et R4141-3 et 13 du code du travail.
- Levage de charges : articles R4321-1 et 2, et R4323-1 à 57 du code du travail.

Durée de l'action

- 7 heures (1 jour).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 30 % du temps de formation.

Nombre de participants par groupe

- 10 personnes maximum.

Contenu théorique et pratique

- Cadre des opérations de levage : obligation du fabricant, de l'employeur et de l'utilisateur.
- Matériels d'élingage : connaissance des matériels, terminologie).
- Techniques d'élingage : évaluation de la masse et du centre de gravité, mode d'élingage approprié, efforts et nombre d'élingues nécessaires, choix de la matière et des caractéristiques, inspections visuelles, règles d'accrochage avec et sans points d'accroche, logiciel de calcul d'un élingage de charge simple OCRE de l'INRS.
- Enseignements pratiques : vérification des accessoires de levage, détermination du mode d'élingage, mise en œuvre d'élingage de charges réelles.

Sanction de l'action

- Avis écrit du formateur, précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque opérateur évalué.

Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- Formacode : 31729 – Élingage.
- NSF : 311 – Transport, manutention, magasinage.

Objectif pédagogique général

- Être capable de reconnaître les accessoires de levage défectueux, de vérifier l'adéquation d'un accessoire à une opération envisagée, de mettre en œuvre les accessoires conformément à un plan d'élingage communiqué. En tant que chef de manœuvre, être capable d'assister un conducteur d'appareil de levage.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire d'un Certificat Qualité réglementairement exigé pour les développeurs de compétences (NF 214 et QUALIOP, délivré par Afnor Certification).
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une grille d'évaluation standardisée.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : appareil de levage (grue, pont roulant...) que les stagiaires sont autorisés à conduire, ou appareil affecté à la formation avec son conducteur ; zone d'évolution, charges à manutentionner, accessoires de levage conformes.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation (dont VGP) sans quoi **la formation ne pourra pas avoir lieu**.

Sécurité

- Dans l'entreprise comme en centre de formation, les bénéficiaires devront au minimum porter les équipements suivants, **remis par leur employeur** :
 - Vêtement haute visibilité de classe 2 ou 3,
 - Casque et gants de manutention,
 - Chaussures de sécurité.
- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.